

Nouveau programme d'assurance des bâtiments patrimoniaux et anciens

6 juillet 2026

Projet pilote en cours pour les territoires de la Ville de Québec, Saint-Augustin-de-Desmaures et l'Ancienne-Lorette

Un projet pilote portant sur une nouvelle solution d'assurance habitation impliquant plusieurs assureurs québécois est en cours, pour le moment, exclusivement sur les territoires des villes de Québec (incluant ses arrondissements), Saint-Augustin-de-Desmaures et L'Ancienne-Lorette.

Cette initiative a été mise sur pied afin d'aider les propriétaires aux prises avec des difficultés à trouver une assurance pour leur bâtiment en raison de leur ancienneté (on parle souvent de bâtiments centenaires ou plus vieux), leur inscription dans un inventaire du patrimoine ou leur statut patrimonial en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Cette première phase du projet pilote permet de bien évaluer l'efficacité du programme et tester progressivement les différentes normes, produits et processus. Les critères d'admissibilité au projet pilote sont les suivants, et ils sont cumulatifs:



- Bâtiment à usage résidentiel (assurance des particuliers);
- Possédant un statut patrimonial en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, inscrit dans un inventaire patrimonial ou simplement ancien;
- Vous en êtes propriétaire (occupant ou loué de 6 logis ou moins);
- Situé dans l'une des 3 villes suivantes : Québec (incluant ses arrondissements), Saint-Augustin-de-Desmaures et l'Ancienne-Lorette;

Pour faire une soumission ou pour toute question, vous pouvez communiquer avec l'un des 4 courtiers suivants:

- **Boilard Assurances** : 418-842-4053
- **Fortin Ouellet** : 1-800-463-4402
- **Lussier** : 1-833-980-2565
- **Mercure Assurance** : 418-650-5544

Pour en savoir plus sur les démarches de Maisons anciennes du Québec en matière d'assurance, consultez [la page du comité des assurances](#). Pour toute autre question, contactez-nous à info@maisons-anciennes.qc.ca.